

Chapitre 8 - Les engagements financiers

Synthèse

Sommaire :

- | | | |
|----|----------------------------------|---|
| 1. | Les engagements financiers | 2 |
| 2. | Le traitement comptable..... | 2 |
| 3. | Les mentions dans l'annexe | 3 |

Les engagements financiers, également appelés engagements hors bilan, représentent des obligations futures qui ne sont pas encore enregistrées dans les états financiers d'une entreprise. Ces engagements peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière future de l'entreprise, bien qu'ils ne soient pas immédiatement visibles dans le bilan.

1. Les engagements financiers

Les engagements financiers sont des obligations contractuelles ou des engagements pris par une entreprise susceptible de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entité. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Ils peuvent inclure des contrats de location-acquisition, des garanties données, des engagements de retraite, des contrats de location-exploitation, etc.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans le bilan de l'entreprise mais sont généralement mentionnés dans les notes annexes aux états financiers. Cela permet aux utilisateurs des états financiers (investisseurs, créanciers, etc.) d'avoir une vision plus complète des obligations futures de l'entreprise.

On distingue plusieurs catégories d'engagements :

- **Engagements de garanties reçus** : garantie l'entreprise en cas d'insolvabilité d'un tiers ou de mise en cause de la responsabilité d'un tiers.
- **Engagement de garanties données** : engagements à couvrir les dettes ou obligations d'une autre partie.
- **Engagements de retraite** : Obligations futures de paiement de pensions de retraite aux employés.
- **Engagements réciproques** : ils comportent à la fois un engagement donné et un engagement reçu du même cocontractant.

2. Le traitement comptable

La **comptabilisation est facultative**. Elle est prévue par le PCG qui utilise les comptes de la classe 8.

Les subdivisions du compte 80 fournissent le détail par nature des divers engagements.

Les comptes 801 et 802 enregistrent respectivement la situation éventuellement débitrice et créditrice de l'entité vis-à-vis des tiers.

801 Engagements donnés par l'entité (au crédit)

8011 Avals, cautions, garanties

8014 Effets circulant sous l'endos de l'entité

8016 Redevances crédit-bail restant à courir

80161 Crédit-bail mobilier

80165 Crédit-bail immobilier

8018 Autres engagements donnés.

802 Engagements reçus par l'entité (au débit)

8021 Avals, cautions, garanties

8024 Créances escomptées non échues

8026 Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail

80261 Crédit-bail mobilier

80265 Crédit-bail immobilier

8028 Autres engagements reçus

Des comptes de contrepartie sont ouverts dans le compte 809.

809 Contrepartie des engagements

8091 Contrepartie 801

8092 Contrepartie 802

Les écritures d'annulation des engagements sont passées à une date postérieure à celle de l'échéance des effets, après l'expiration des délais de recours.

3. Les mentions dans l'annexe

L'entité mentionne dans l'annexe une information relative à tout engagement financier, toute garantie ou éventualité qui ne figure pas au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité. Cette information comprend notamment :

- un état des cautionnements, avals et garanties donnés par l'entité ;
- un état des sûretés consenties par elle ;
- les engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan, ainsi que les engagements résultant de contrats qualifiés de « portage » ;
- les engagements consentis de manière conditionnelle ;
- les engagements en matière de pensions ou indemnités assimilées.

Pour renseigner les informations exigées au présent article, l'entité peut utiliser le tableau suivant, en l'adaptant et l'accompagnant de toute information nécessaire à une bonne compréhension.

<i>Engagements hors bilan</i>	<i>Montant à la clôture de l'exercice</i>
<i>Lignes à développer par catégorie d'engagements</i>	
<i>Une subdivision peut être faite afin de distinguer les engagements reçus et les engagements donnés.</i>	
<i>Avals, cautionnements et garanties</i>	
<i>Sûretés reçues</i>	
<i>Sûretés données</i>	
<i>Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)</i>	
<i>Cessions de créances Dailly et affacturage</i>	
<i>Garanties d'actif et de passif</i>	
<i>Clauses de retour à meilleure fortune</i>	
<i>Portage et autres engagements sur titres de capital</i>	
<i>Engagements consentis de manière conditionnelle</i>	
<i>Engagements de retraite et avantages similaires</i>	
<i>Autres engagements</i>	